

## Des conséquences graves

# 4,5 millions

d'accidents de la vie courante / an

## 20 000 décès / an

**3<sup>e</sup>** cause de mortalité  
en France

## 1 200

personnes hospitalisées **par jour**

### Les principales causes de décès liées aux accidents de la vie courante :

**Chutes** : 9 412 décès / an

**Suffocations** : 3 000 décès / an

**Intoxications** (médicaments, gaz... ) : 1 400 décès / an

**Noyades** : 1 000 décès / an

**Accidents de vélo** : 14 087 blessés en 2012

**Accidents de bricolage** : 300 000 personnes  
aux urgences / an

Sources : Institut de veille sanitaire, Inpes, Délégation à la Sécurité et à la circulation routière, Assureurs,...

## Pourquoi s'adresser aux parents ?



L'UNAF est l'Institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français. Avec les UDAF et les URAF, elle accompagne et informe les familles sur les questions de santé et de prévention.

Concernée par le nombre d'accidents domestiques recensés chaque année, l'UNAF a décidé d'agir en créant cette plaquette destinée aux parents, contenant des conseils pratiques afin de prévenir les accidents quotidiens pouvant mettre en danger leurs enfants.

Cette plaquette est également accessible sur le site de l'UNAF : [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)



La Commission de la Sécurité des Consommateurs (CSC), autorité administrative indépendante, est chargée par la loi de trois missions :

- Emettre des avis sur les produits ou les services dangereux, en formulant des recommandations, en vue d'améliorer leur conception ou leur cadre réglementaire et normatif. Depuis sa création en 1983, elle a adopté 450 avis principalement dans les domaines de la puériculture et du jouet, des produits chimiques, de l'habitat, des sports et des loisirs.
- Informer les consommateurs sur les risques potentiels qu'ils encourent dans l'usage de certains produits ou services et développer ainsi la prévention.
- Rechercher et recenser toute information relative aux accidents de la vie courante.

La Commission peut être saisie par tout consommateur, par simple lettre ou à l'aide du formulaire électronique "Alerter la Commission" sur le site internet : [www.securiteconso.org](http://www.securiteconso.org)

### Pour en savoir plus

[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr) : site de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) : site santé du ministère des Affaires Sociales et de la santé

[www.stopauxaccidentsquotidiens.fr](http://www.stopauxaccidentsquotidiens.fr) : portail de la Prévention des accidents de la vie courante



# Prévenir les accidents de la vie courante



GUIDE  
PARENTS

## Pour protéger nos enfants

Après l'avoir attaché sur sa chaise, je lui donne à manger par petites bouchées.

Je ne mets pas de meubles sous les fenêtres pour éviter les chutes

Je n'utilise pas d'alcool et surveille le feu pour qu'il ne devienne pas incontrôlable.

Je lui mets un casque, et je montre l'exemple.

Je fais attention à ne pas me brûler avec le fer à repasser.

Je surveille mon enfant quand il se baigne et lui apprends à nager.

Je sécurise les prises électriques.

Je ne laisse pas les petits objets par terre, mon bébé pourrait les avaler.

Je garde une main sur mon bébé quand je le change.

Je ne laisse pas mon enfant seul dans son bain.

Je range hors de portée mes outils et les produits ménagers et toxiques.

*Protéger ses enfants nécessite une attention de chaque instant, voici quelques conseils de parent à parent sur les principaux risques.*